

N° 2017-10-08

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 octobre 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Lillane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2017-10-00 à 07).

**Absents excusés :**

M. Luc WATTELLE, a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Amélie GOLKA, a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. Alain NOURISSIER a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
M. Benoît DE SAINT-SERNIN a donné pouvoir à M. François SIMEONI,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
M. Michel BANCAL,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Florence MELLOR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 3 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 11 octobre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.  
Rapport annuel 2016.**

**M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-5, L.5211-39, L. 5216-5-I al.7°, L. 1411-13 et D. 2224-2;

Vu l'article L. 213-2 du Code de l'environnement ;

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 - dite « loi Barnier » - relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 qui définit le contenu et les modalités de diffusion du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 14 septembre 2017.

- Le rapport annuel intercommunal sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS) est un document produit tous les ans avec pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Ce dispositif prévu à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, a été introduit par la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet article précise qu'en matière de services publics, et notamment pour les services d'eau, d'assainissement, de collecte et d'élimination des ordures ménagères, le président d'un établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service rendu.

Le RPQS porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, soit :

- les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes sélectives proposées et les exutoires des différents déchets ;
  - les indicateurs financiers se rapportant aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.
- Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne et vis-à-vis de l'utilisateur. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public au siège de Versailles Grand Parc et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres de l'Intercommunalité.

Enfin, un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information aux préfets des départements concernés.

Par la présente délibération, il est proposé au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc d'acter le RPQS de l'année 2016.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire décide :


*de prendre acte du rapport de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 66  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

*Le Conseil communautaire prend acte  
du rapport de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets  
ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc  
(1 abstention de M. de Saint-Sernin).*

Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-10-08

**Résumé de l'acte** : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assim...

**Date de décision** : 10/10/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.8. Environnement

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 16/10/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20171010-2017-10-08-DE

### Pièces jointes :

2017-10-08 Rapport d'activité déchets ménagers et assimilés.pdf

2017-10-08 annexe - Rapport d'activité déchets ménagers et assimilés.pdf

### Historique :

16/10/2017 12:03:26	Reçu	Armelle Salvador
16/10/2017 12:04:54	En cours de transmission	
16/10/2017 12:07:29	Transmis en Préfecture	
16/10/2017 12:10:23	Accusé de réception reçu	